



**HAUTE-VIENNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°87-2021-117

PUBLIÉ LE 30 SEPTEMBRE 2021

# **Sommaire**

## **Direction Départementale des Territoires 87 / Service Ingénierie des Territoires**

87-2021-09-29-00007 - Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond (5 pages)

Page 3

Direction Départementale des Territoires 87

87-2021-09-29-00007

Arrêté portant réglementation de la circulation  
des véhicules transportant du bois rond

## **Arrêté portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond**

Le Préfet de la Haute-Vienne  
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la route, notamment les articles R 433-9 à R433-16 ;  
Vu le décret 2009-780 du 23 juin 2009 relatif au transport de bois ronds et complétant le code de la route ;  
Vu le code de la voirie routière, notamment les articles L131-8 et L141-9 ;  
Vu l'arrêté préfectoral en date du 15 juillet 2010, portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond ;  
Vu les délibérations du conseil général de la Haute-Vienne en date du 12 novembre 2012 et du 8 juillet 2013 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Châlus en date du 26 février 2014 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de Cussac en date du 29 octobre 2013 ;  
Vu la délibération du conseil municipal de la Chapelle Montbrandeix en date du 24 septembre 2013,  
Vu les avis du conseil départemental de la Haute-Vienne ;  
Vu les avis des maires des communes concernées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

### **ARRÊTE**

**Article 1er :** Dans le cadre de l'expérimentation du régime dérogatoire pour le transport de bois ronds, le réseau dérogatoire défini à l'article 4 de l'arrêté du 15 juillet 2010 et cité dans l'annexe 1 est étendu et complété par les itinéraires définis dans les annexes 2-1 et 2-2 au présent arrêté.

**Article 2 :** Les limitations de vitesse s'appliquant aux transports de bois ronds sur les itinéraires définis dans l'annexe du présent arrêté sont fixées comme suit :  
– 70 km/h sur le réseau dérogatoire permanent,  
– 50 km/h sur le réseau dérogatoire temporaire, objet du présent arrêté.

**Article 3 :** Cet arrêté ne vise que les réseaux ouverts à la circulation publique tels que les routes départementales et voies communales.

Le Pastel  
22 rue des Pénitents Blancs CS 43217  
87032 Limoges cedex 1  
ddt@haute-vienne.gouv.fr

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5 : L'arrêté du 27 août 2021 relatif à l'extension du réseau dérogatoire expérimental de transport de bois rond est abrogé.

Article 6 : Le commandant du groupement de gendarmerie de la Haute-Vienne ;  
Le directeur départemental de la sécurité publique de la Haute-Vienne ;  
La présidente du conseil départemental de la Haute-Vienne ;  
Le directeur interdépartemental des routes Centre-Ouest ;  
Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Limousin ;  
Le directeur départemental des territoires de la Haute-Vienne ;  
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Limoges, le 29 SEP. 2021

Le Préfet

Pour le préfet,  
le sous-préfet, secrétaire général,

  
Jerome DECOURS

## **ANNEXE 1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation de la circulation des véhicules transportant du bois rond**

### **1 – Itinéraires dérogatoires permanents :**

- RN 520 : de la RN 21 à l'autoroute A20
- RN 145
- RD 979 : de la RD 941 (Limoges) à la RD 940 (Eymoutiers)
- RD 940 : de la RD 979 (Eymoutiers) à la limite de la Corrèze
- RD 941 : entre « Vallégeas » (commune de Sauviat-sur-Vige) et la limite de la Creuse
- RD901 : de Châlus à la RD699
- RD699 : de la RD901 à la RD22
- RD22 : de la RD699 à « les trois cerisiers »

**ANNEXE 2-1 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond**

**2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'octobre 2021 :**

Itinéraires de recordement	Géomatiques	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommandations
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	693467.22257051	6507395.3231805	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	693469.18192063	6507493.3967257	SOUFFRANGEAS	87120	EYMOUTIERS		
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) UTT BOURGANEUF	697723.95401136	6530065.7147118	Neuviale	23460	SAINTE-MARIE-CHATEAU		attention: passage étroit dans le feu-dit 'Paller' prendre en compte la circulation difficile et la déviation du bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT AUBUSSON	624994.67633566	6522708.6263144		23340	GENTIOUX-PIGEROLLES		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE NEDDE (67)	695386.61523616	6514360.9385375	Bouchefarn	87120	NEDDE		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	597823.05762169	6508776.788544	Le Chêvroux	87120	DOMPS		
D3 (19)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SUSSAC (87)	597618.29183367	6508780.4133389	Le Chêvroux	87120	DOMPS		
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	600598.69642155	6526778.9850288	Mont laron	87460	SAINTE-JULIEN-LE-PETIT		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LA-BREGERE (23) UTT BOURGANEUF	600903.84966243	6531853.9273546	BOIS SOLEIL	23400	SAINTE-JULIEN-LA-BREGERE		la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour carree et de la chaussée de l'étang, vitesse limitée à 30kmh prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eymoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D941 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE D'AURIAT (23) UTT BOURGANEUF	593759.64758203	6528623.4800002	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BUIALEUF (67) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-MOREIL (23) UTT BOURGANEUF	592486.67678509	6529011.2094581	LE MOUTREIX	23400	AURIAT		prendre en compte la circulation difficile et les déviations du bourg le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE BUIALEUF (67) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	596198.74328875	6523712.280199	Breix	87460	BUIALEUF		
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87)	604225.38874025	6510430.1416093	Béthe	87120	EYMOUTIERS		
D940 (87), D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYMOUTIERS COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23) COMMUNE D'EYMOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	607491.89566384	652761.71141148	BRUDIEUX	23460	SAINTE-MARIE-CHATEAU		prendre en compte la déviation du bourg d'Eymoutiers et la circulation difficile le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D979 (87)	COMMUNE DE SAINT-PAUL (87)	573118.24228216	6514653.7948572	Le Moulin de la Brûdrie	87260	SAINTE-GENEST-SUR-ROSSELLE		Prolongation maximale d'un mois jusqu'au 20/09/2021

**ANNEXE 2-2 à l'arrêté préfectoral portant réglementation expérimentale de la circulation des véhicules transportant du bois rond**

**2 – Itinéraires dérogatoires expérimentaux temporaires d'octobre 2021 :**

Hirésaires de raccordement	Géométriques	Coordonnées X	Coordonnées Y	Lieu-dit	Codes postaux	Communes	Prescriptions	Recommendations
D940 (87) 10979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LE-PETIT (87) COMMUNE DE SAINT-MOREIL (23) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87)	601283.13109718	6529811.1418468	Pérenchères	23400	SAINTE-MOREIL	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible (tour Carrée et de la chaussee de l'Etang), Vitesse limite à 30km/h	Prévoir en compte la déviation du bourg d'Eynoutiers et la circulation difficile le 1er et 3ème jeudi matin de chaque mois.
D940 (87) 10979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE FAUX-MAZURAS (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	604628.21229779	6534976.3485951		23400	FAUX-MAZURAS	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h Prévoir en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eynoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h Prévoir en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eynoutiers le premier et troisième jeudi de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE DE SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES (23) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	606008.7395987	653350.5122327		23400	SAINTE-PARDOUX-MORTEROLLES	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h Prévoir en compte la circulation difficile et les déviations dans le bourg d'Eynoutiers le premier et troisième jeudi de chaque mois.
D940 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE SAINT-JUNIEN-LA-BREGERE (23) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	615059.69338901	652710.7801524		23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h	la traversée de Peyrat le Château comporte une zone sensible au niveau de la tour Carrée et de la chaussee de l'Etang, vitesse limite à 30km/h Prévoir en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eynoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois.
D941 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	615062.09547817	6529727.7845298		23460	ROYERE-DE-VASSIVIERE	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS (87) COMMUNE DE ROYERE-DE-VASSIVIERE (23) COMMUNE D'EYNOUTIERS (87) UTT BOURGANEUF	Prévoir en compte la circulation difficile et les déviations du bourg d'Eynoutiers le premier et troisième jeudi matin de chaque mois
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	596732.5795574	6505439.1493531	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	596882.50700837	6505252.2778888	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	597188.74180183	6505716.6746347	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	597244.28136796	6505885.7417602	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	597278.05023296	6505933.5909467	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	597288.4904597	6505936.7808925	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE DOMPS (87) COMMUNE DE SUSSAC (87)	597447.12740882	650616.5295366	ROMANET	87130	SUSSAC		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE PEYRAT-LE-CHATEAU (87) COMMUNE DE SAINT-MARTIN-CHATEAU (23)	605341.50832834	6529803.7514637	LAGE	23460	SAINTE-MARTIN-CHATEAU		
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE D'EYNOUTIERS (87)	619061.2656983	6501753.3393472		19170	PEROLS-SUR-VEZERE		Prévoir en compte la déviation du bourg d'Eynoutiers et la circulation difficile le 1er et 3ème jeudi de chaque mois.
D979 (87)	ANTENNE TECHNIQUE D'EYNOUTIERS COMMUNE DE NEUVIC-ENTIER (87)	593765.813994216	6514625.3994325	Bris de tronche	87130	NEUVIC-ENTIER		